

## COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

### **Secteurs 2 et 3 : "PILON – BOURGADE – Les LICES SAINT-ANTOINE – Les CARLES – ZONE ARTISANALE"**

***MARDI 27 MARS 2018 à 18 heures,  
salle Louis Blanc***

#### **Etaient présents :**

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,  
Mme GIRODENGO, conseillère municipale, présidente du quartier n°2,  
M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier 3,  
Mmes SIRI, adjointe, présidente suppléante du quartier n°3,  
Mmes ANSELMI, adjointe,  
M. PERRAULT et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,  
Mme ISNARD, conseillère municipale,  
Mme CATINO, directeur général adjoint des services,  
M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,  
Major ROBINET, représentant la Gendarmerie,  
M. COLIN-LALU, directeur de la police municipale,  
M. NICOLA, adjoint au directeur de la police municipale,  
M. ILBERT, agent des services techniques,  
Mme ROSSO, ambassadrice du tri, Communauté de Communes,

M. BONNET, coprésident suppléant du quartier n°2,  
Mme GUILLEMARD, coprésidente suppléante du quartier n°3,

Mesdames et Messieurs les administrés.

\* \* \*

#### **Excusés :**

Monsieur le Maire  
Mme CHAIX, adjointe, présidente suppléante du quartier n°2.

\* \* \*

**M. GIRAUD** ouvre la 20<sup>ème</sup> session des Comités de Quartiers en rappelant que depuis leur création, ces réunions ont permis aux administrés, aux élus et aux services de se rencontrer 85 fois.

La réunion se basera à l'appui d'un visionnage déclinant plusieurs thèmes :

- réponses à vos requêtes,
- travaux,
- environnement,
- sécurité,
- général.

## **ENVIRONNEMENT**

Les ambassadrices du tri travaillent de façon continue sur le terrain et rappellent les principales consignes de tri. Le but est de diminuer au maximum les ordures ménagères de chaque foyer.

Il est rappelé la mise à disposition, gratuite, de composteurs individuels. Pour ce faire, des « bons de réservations » sont disponibles et à retourner à la COM COM.

Les participants sont informés qu'à l'occasion du nouveau contrat liant la COM COM à la société prestataire de gestion des déchets, de nouvelles dispositions d'optimisation de la collecte seront mises en place.

Toutes les suggestions des administrés sont attendues à cette occasion :

- par téléphone au 04 94 96 06 68
- par mail : [contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr)

A titre d'expérimentation, une collecte de bio-déchets (restes organiques) sera mise en place au niveau des restaurants de la plage de Pampelonne, ainsi qu'auprès de certains établissements tropéziens.

Par ailleurs, une nouvelle campagne de communication sera faite, dans les prochains jours, auprès des commerçants afin de les sensibiliser sur les horaires et les conditions de dépôts.

## **VIDEOPROTECTION**

A la demande des administrés, trois caméras supplémentaires ont été installées :

- au niveau des logements sociaux Les Lices / Le Couvent,
- rue du Cépoun Sanmartin,
- rue des Remparts.

## **CHEMIN des TAMARIS**

Pour répondre aux riverains, très régulièrement gênés par un stationnement anarchique, des quilles délimitant la voie de circulation ont été disposées.

## **SECTEUR des IMPOTS**

Conformément au souhait des riverains, les acacias et la végétation masquant la signalisation ont fait l'objet d'une taille.

Quant à la signalisation routière précisant que le chemin menant au centre des finances est sans issue, elle est tout à fait conforme.

## **AVENUE PAUL ROUSSEL**

Prochainement, pour répondre aux usagers du laboratoire d'analyses, une place « dépose minute » sera matérialisée au sol, renforcée par un panneau de signalisation.

## **PARKING du PORT**

Des travaux de mise aux normes des entrées / sorties et des caisses du site sont en cours.

Depuis le 26 mars, les zones « La Poste » et « Pompiers » fonctionnent avec les nouveaux réseaux et équipements DESIGNA.

Les entrées « Traverse du Petit Train » et sorties « Pilon » continueront à fonctionner temporairement avec l'ancien équipementier XEROX, notamment durant le week-end de Pâques jusqu'au lundi 16 avril.

Les abonnés sont invités, depuis le 26 mars, à venir au bureau d'accueil pour remplacer leur carte d'abonnement.

Le 3 avril, les sorties principales « Pilon » et les caisses automatiques du secteur commenceront à être rénovées.

Le 16 avril, les nouvelles entrées « Traverse du Petit Train » seront réhabilitées, ainsi que le reste des sorties « Pilon ». Le parking fonctionnera alors entièrement avec les nouveaux équipements.

La date d'achèvement des travaux est prévue pour le 27 avril.

Il est précisé que dorénavant et uniquement à la demande des abonnés, le système de lecture automatique des plaques d'immatriculations est opérationnel.

## **TRAVAUX RUES BOURGADE**

### Rue Berny

Cette ruelle a fait l'objet de travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées et la mise en souterrain des réseaux secs.

Les travaux de pavage sont en cours et seront terminés au plus tard fin avril.

### Rues des Charrons et Grenouillère

Ces voies ont fait l'objet de travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées.

## **REQUALIFICATION de l'ENTREE de VILLE**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à fin avril 2019, les travaux concernant la tranche ferme seront réalisés. Ils porteront sur :

- la place de la Croix de Fer,
- le square de Lattre de Tassigny,
- la traverse du Marbrier,
- l'ilot paysager rue du 11 novembre 1918.

Le chantier comprendra la réhabilitation des réseaux souterrains, la réfection des revêtements de sol, la signalisation, l'éclairage public, le mobilier urbain. Le coût estimatif du chantier s'élève à 1,6 M€ HT.

Du 8 octobre 2019 à début février 2020, se réalisera la tranche opérationnelle qui portera sur l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 dans sa partie comprise entre l'ilot paysager de la rue du 11 novembre et l'entrée du parking du port. Il s'agira du même type de prestations que pour la tranche ferme d'un montant de 727.000 € HT.

## **CARREFOUR des CARLES**

Les travaux actuellement en cours sont réalisés par un propriétaire pour mettre son mur de clôture en retrait de façon à ce que l'on puisse élargir la voie de circulation et réaliser, en face, un mur puis un trottoir. L'opération sera terminée avant la fin de l'année.

## **RUE des CONQUETTES**

Des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable ont été réalisés par la Communauté de Communes et VEOLIA. A cette occasion, la Ville a procédé à l'agrandissement du trottoir, côté droit, permettant ainsi sa mise aux normes.

## **ANCIENS ABATTOIRS**

Construit en 1876, le bâtiment a servi de lieu d'abattage jusqu'à la fin des années 1960, avant de devenir la ferronnerie de la Ville jusqu'en 2003.

Il a été décidé de donner cet édifice à bail à construction par délibération du 6 juillet 2017.

Le bail prévoit :

- à titre principal, la réhabilitation du site, dans les règles de l'art (permis de construire du 30 mai 2017),
- à titre subsidiaire, la réservation d'un espace culturel mis à disposition de la Commune durant certaines périodes, comprenant le rez-de-chaussée et le jardinet.

A ce jour, les délais sont tenus. Les travaux devraient être terminés à la fin de l'année.

### **TRAVAUX QUARTIER du PILON**

Les travaux de renforcement du réseau ont été réalisés par ENEDIS. La chaussée, quant à elle, appartient au Conseil Départemental qui assurera sa réfection d'ici la fin de l'année.

A cette occasion, les riverains regrettent les importantes nuisances sonores générées la nuit, ce chantier se déroulant durant cette période. La décision concernant cette disposition relève de la Ville et non de l'entreprise prestataire.

### **FACADES et CLOCHER de l'EGLISE**

L'opération de réfection des façades de l'édifice a été suspendue provisoirement, à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui souhaite faire réaliser des investigations techniques et historiques supplémentaires.

### **PARATONNERRES de l'EGLISE et de l'HOTEL de VILLE**

La réglementation concernant les paratonnerres a évolué au fil du temps et il se trouve que ceux du clocher et de l'hôtel de ville n'étaient plus aux normes, notamment les prises de terre qui permettent d'évacuer la foudre vers le sol.

Les travaux, d'un coût de 43.000 € HT sont à présent terminés.

### **IMPASSE des CONQUETTES**

Comme prévu dans le PLU de 2013, la plateforme de cette voie, classée dans la voirie communale depuis 2010, va être portée à 8 mètres de large. Son ouverture sera effective dès septembre 2019.

Cette ouverture, uniquement piétonne, permettra de développer l'attractivité de ce quartier en pleine mutation.

## **ECOLE LOUIS BLANC**

Depuis 2009, il n'y a plus qu'une seule école primaire à SAINT-TROPEZ, positionnée sur deux sites.

Avec la diminution régulière des effectifs, il est possible dorénavant de regrouper les élèves sur le site des Lauriers.

Afin de maintenir le niveau de confort actuel, quelques travaux de réaménagement (salle de musique, d'informatique, bibliothèque) et d'agrandissement du réfectoire vont démarrer dans les prochains mois, afin qu'à la rentrée 2019, élèves et corps enseignant soient accueillis dans les meilleures conditions.

Il est précisé que cette décision de regroupement a été prise en accord avec les enseignants et les parents d'élèves. Pour information, les programmes de logements sociaux ont permis d'intégrer 76 enfants, classes de collège comprises.

Quant au bâtiment Louis Blanc, il ne bénéficie d'aucun projet actuellement et en aucun cas d'une vente.

## **PLATANES de la PLACE des LICES**

Certains arbres du site ont dû être abattus à la suite de leur contamination par un parasite.

Le remplacement de ces derniers sera programmé pour l'automne, le temps nécessaire pour :

- le marché d'appel d'offres pour les travaux,
- la fourniture de « platanors » (platanes résistants),
- prévoir leur plantation hors saison estivale.

## **ECOLE de VOILE / HYDROCONTEST**

La première édition de l'Hydrocontest a eu lieu sur le parking du Port, du 2 au 9 septembre 2017.

Compte-tenu du franc succès de cet événement, la commune a souhaité le pérenniser. Cependant, l'implantation du chapiteau et des structures sur le parking ont nettement montré leurs limites, tant pour l'accueil des nombreux étudiants que sur le plan d'eau où se déroulaient les « compétitions ».

C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de la reconduction de la manifestation, il est proposé que la base arrière soit assurée par l'Ecole de Voile pour un déroulement en mer dans la baie des Canoubiers.

Pour ce faire, il est nécessaire d'équiper le site d'infrastructures éphémères durant la période du 15 juin au 15 septembre 2018.

Ces équipements permettront d'offrir aux enfants et usagers :

- plus d'infrastructures et de matériels,
- un environnement plus agréable pour l'apprentissage de la voile,
- une sensibilisation aux enjeux de la préservation de la mer et de l'environnement,
- une baisse des prix des stages.

A ce titre, le coût d'une semaine de stage sera réduit de moitié par rapport à 2017 et passera donc de 100 à 50 €.

De plus, des créneaux horaires seront réservés pour les enfants du Centre Aéré et du C.L.J. qui bénéficieront, à ce titre, de la structure mise en place, du matériel et de l'initiation à la voile.

L'accueil des enfants et des usagers dans leur ensemble sera d'une haute qualité. Ce lieu, dédié à la famille, verra ses horaires d'ouverture prolongés pour les loisirs et les stages particuliers.

## **PARKING FOCH**

Ce parking, situé avenue de la Résistance, en sous-sol, est constitué de la façon suivante :

Niveau -1 : fonctionnement public,

Niveau -2 : réservé aux locataires du programme « Les Echelles du Levant ».

Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a retenu la SEMAGEST comme délégataire du service public de la gestion des parcs de stationnement « Les Lices » et « Foch ».

Les tarifs appliqués sont dorénavant les suivants :

du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre : tickets horaires,

du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : abonnement : 50 € par mois ou 200 € les 5 mois.

## **ENVIRONNEMENT**

### **ELAGAGE des HAIES**

Conformément à l'arrêté municipal du 31 juillet 2001, les administrés doivent entretenir, en bordure des voies, à l'aplomb des limites de propriétés, leurs haies, arbres et tous végétaux débordant sur la voie publique :

- pour des raisons de sécurité piétonne et routière,
- pour ne pas masquer la visibilité des panneaux de signalisation routière, les réverbères et afin d'éviter les dégâts sur les gros véhicules.

### **SENTIER du LITTORAL**

Comme chaque année, des travaux de réfection ont été entrepris, tout le long du sentier, aux endroits nécessitant une mise en sécurité et du confortement :

- création de marches en pierre ou en bois en fonction de la nature du sol,
- aplanissement et élargissement de passage,
- création de muret de soutien en pierre,
- mise en place de garde-corps et de passerelles en bois.

### **MOUSTIQUES**

Un nouveau document est à la disposition des administrés, rappelant les consignes à tenir afin de limiter au maximum la prolifération de ces insectes.

Pour compléter ces consignes :

- plus de 100 nichoirs à chauve-souris sont installés sur la commune ; ces équipements sont en vente au prix de 40 € auprès du service de l'Environnement,
- des traitements terrestres réguliers sont effectués par un agent du service qui pulvérise un produit larvicide dans tous les ruisseaux le long des routes, caniveaux, égouts, ainsi qu'en centre-ville.

### **ZERO PHYTO**

Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdisant l'utilisation des pesticides chimiques par l'Etat, le service Environnement, les entreprises en charge de l'entretien des espaces verts, ainsi que la régie gestionnaire de la voirie, des trottoirs et des espaces naturels de la commune, depuis juin 2016, font usage de produits autorisés :

- bio-contrôle : insectes, acariens, champignons, bactéries, phéromones sexuelles et d'agrégation, extrait de plantes, d'algues et minéraux ...
- à faible risque,
- ceux utilisables en agriculture biologique.

### **DEBROUSSAILLEMENT**

Débroussailler est une nécessité. Les objectifs à atteindre sont :

- protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens,
- limiter la propagation du feu, diminuer son intensité,
- protéger la forêt et faciliter le travail et l'accès des pompiers.

Débroussailler est une obligation : la loi oblige tout propriétaire situé en forêt ou à moins de 200 mètres d'une forêt à débroussailler son terrain et le chemin d'accès, selon la zone d'habitation.

## LA PAROLE aux ADMINISTRÉS

### ENVIRONNEMENT

Il est demandé d'améliorer la signalisation indiquant les PAV et revoir les rotations des collectes, permettant ainsi de limiter les nuisances occasionnées aux commerçants riverains des ces points d'apports. Il est également souhaité le contrôle régulier et strict des dépôts sauvages.

La possibilité de mettre en place des silos enterrés est proposée.

**M. PERRAULT** souhaite que la répression soit appliquée avec l'aide du système de vidéosurveillance.

Concernant la ZAC Saint-Claude, il est demandé un ou plusieurs lieux d'installation de PAV, notamment aux abords des logements de la Gendarmerie. Cette requête doit être étudiée par la COM COM, en relation avec la SEMAGEST, gestionnaire de ce parc immobilier.

**M. LESCA** informe les participants que dans les prochains mois, des travaux de réfection des réseaux souterrains seront réalisés. A cette occasion, le profil de la voirie sera retravaillé. Au niveau du parking des Services Techniques municipaux, il y aura une possibilité d'implantation d'un PAV. Ce projet sera étudié en relation avec les services de la COM COM.

La proximité maximale des PAV est souhaitée par les riverains. A l'occasion du nouveau marché prévu pour 2019, des améliorations seront apportées à ce sujet.

### QUARTIER du STADE

#### Stationnement anarchique

Les riverains déplorent la présence quotidienne, surtout à la belle saison, de véhicules en stationnement gênant, notamment des caravanes. Malgré le passage de la Police Municipale à la suite d'appels, la situation reste inchangée.

Les contrevenants génèrent des nuisances sonores et déposent leurs déchets sur place.

#### Eclairage public

Très souvent, le secteur se trouve dans l'obscurité totale. La réhabilitation de l'éclairage public du quartier est demandée.

**M. LESCA** n'est pas informé de problème particulier mais demandera aux électriciens de vérifier les équipements et d'identifier le problème. Pour information, depuis 2006, environ 60 % de l'éclairage public a été réhabilité. Le secteur du stade n'est pas programmé pour l'instant mais la mise en place d'éclairage solaire peut être poursuivie.

### **STATIONNEMENT ABORDS du MONOPRIX**

Si la mise en place de bornes électroniques limitant le stationnement, au droit du Monoprix, est appréciée, il est regretté, trop souvent, la présence de véhicules en infraction, sans verbalisation.

Il est dommage que de tels équipements ne fassent pas l'objet d'une surveillance suivie permettant ainsi la rotation des usagers de ce commerce surtout que le système permet, normalement, de prévenir les agents de police lorsque le temps imparti est écoulé.

Une vérification de l'activation de cette alerte sera faite au plus vite.

### **VELOS**

Il est constaté et regretté quotidiennement la circulation de très nombreux cyclistes, sur les trottoirs, de l'entrée de la Ville (Bouillabaisse) jusqu'à la place Blanqui, notamment, malgré la signalisation routière en place l'interdisant.

**M. GIRAUD** souhaite que les agents de Police Municipale sensibilisent les contrevenants et leurs rappellent les consignes réglementaires. Une amélioration de la signalisation sera étudiée.

**M. HAUTEFEUILLE** informe les participants qu'un projet départemental concernant le réaménagement du carrefour de la Bouillabaisse et la création d'une piste cyclable est programmé, sans aucune date d'intervention.

### **TRAVAUX HOTEL de la PINEDE**

Certains administrés ont constaté que le passage en bord de mer permettant de relier le Pilon à la plage de la Bouillabaisse est devenu impraticable en raison de la construction d'un mur par l'hôtel. De plus, le courant semble dorénavant dévié.

**M. GIRAUD** précise que ces travaux sont réalisés sur le Domaine Public Maritime et que leur autorisation et surveillance dépend uniquement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

**M. LESCA** pense qu'il y aura certainement une visite sur place des responsables de cette administration qui permettra de relever, si nécessaire, des infractions. La Ville pourra toutefois alerter les services de l'Etat à ce sujet.

## **PLAN LOCAL d'URBANISME**

Des précisions sont demandées concernant la modification et l'application de ce document d'urbanisme.

**M. GUIBOURG** précise que la modification est en cours. L'enquête publique est à présent terminée. Des corrections seront apportées en fonction des remarques. Le document devrait être approuvé à la fin du mois de juin.

## **FACADE AVENUE PAUL ROUSSEL**

Une vérification concernant la couleur rouge appliquée sur l'immeuble en construction, à l'angle de cette voie et de l'impasse des Conquettes, est demandée.

**M. GUIBOURG** se rapprochera du service de l'urbanisme afin de contrôler si cette teinte est autorisée.

## **HELISTATION du PILON**

Un riverain du secteur regrette que ce site soit de nouveau utilisé alors qu'à l'origine, il était uniquement destiné aux services sanitaires.

**M. PERRAULT** précise qu'une association a attaqué l'arrêté préfectoral qui autorise un certain nombre d'hélistations, implantées sur la presqu'île. La situation d'avant 2007 est donc à nouveau applicable.

Pour rappel, chaque hélistation dispose d'un maximum de 200 rotations par an.

De plus, SAINT-TROPEZ bénéficie de la majorité des usagers empruntant ce moyen de transport et n'a pas de nouveau site à offrir. Il est précisé qu'il a été demandé aux deux seules compagnies d'hélicoptères autorisées sur ce site d'affréter des appareils les moins bruyants.

Le projet de création d'une berge en mer est irréalisable et définitivement abandonné.

\* \* \*

La séance est levée à 20 heures.

Le coordonateur des « comités de quartiers »,

Georges GIRAUD